

# FONDS D'URGENCE TPE LAVAL AGGLOMÉRATION & LAVAL ÉCONOMIE



Afin d'aider les TPE frappées de plein fouet par les conséquences de **la crise sanitaire du COVID 19**, Laval Agglomération et son agence de développement économique Laval Economie mettent en place un fonds d'urgence TPE.

## ➤ À situation sans précédent, réponse exceptionnelle :

- Grâce à l'accord du **Conseil Régional des Pays de la Loire**, Laval Agglomération est ainsi en mesure de déployer un dispositif d'aide inédit et a décidé d'y affecter 1 500 000 €.
- **Le Conseil départemental de la Mayenne** a souhaité également abonder ce fonds à hauteur de plus de 900 000 € pour exprimer de façon concrète sa solidarité et son soutien au tissu économique de l'agglomération lavalloise constitué de milliers de TPE désormais vulnérables.

## ➤ Ce fonds d'urgence se traduit par l'attribution d'une subvention.

Cette subvention peut permettre à l'entreprise bénéficiaire d'honorer ses créances, de reconstituer ses stocks,... Son montant forfaitaire est calculé en fonction de l'effectif de l'entreprise :

- **1 000 €** pour 0 salarié,
- **1 500 €**, de 1 à 5 salariés,
- **2 000 €**, de 6 à 10 salariés.

## ➤ Ce fonds d'urgence TPE est à la fois ouvert, simple et rapide :



### OUVERT

car de nombreux secteurs d'activités sont éligibles et le cumul est possible avec le Fonds National de Solidarité.



### SIMPLE

car son accès se fait directement sur une plateforme digitale à l'adresse suivante : [www.clickandsupport.laval.fr](http://www.clickandsupport.laval.fr)



### RAPIDE

car seulement 15 jours s'écouleront entre le dépôt d'un dossier complet et le versement de l'aide.



avec le concours  
du Conseil départemental  
de la Mayenne



## Quels sont les critères d'éligibilité des entreprises ?

- Localisation sur Laval Agglomération.
- Forme juridique : micro/auto entreprise, entreprise individuelle, société, immatriculée au RCS ou au RM.
- Effectif jusqu'à 10 salariés.
- Cotisant CFE 2019 sur Laval Agglomération.
- Activité : se reporter au tableau des codes APE ci-dessous :

10	11		13	14	15	16	17	18	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
30	31	32	33						
		42	43		45	46	47*		49
					55	56			
	71		73				77		79
80	81				85				
90			93		95	96			

47\* : est exclu le code 4791 / vente à domicile.

- Création de l'entreprise antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Chiffre d'affaires annuel 2019 supérieur à 20 000 € (si création en cours d'année, calcul au prorata).
- Variation du chiffre d'affaires :
  - > Pour l'entreprise créée avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 : baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30 % entre avril 2020 et avril 2019.
  - > Pour l'entreprise créée après le 1<sup>er</sup> avril 2019 : baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30 % entre avril 2020 et le chiffre d'affaires mensuel moyen enregistré depuis la création de l'entreprise.

- Indépendance : l'entreprise bénéficiaire est sans lien capitalistique direct avec une ou plusieurs société(s), sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés.

NB : sont inéligibles les entreprises faisant l'objet d'une procédure collective (RJ, LJ, sauvegarde,...) engagée avant le 31/12/2019.

## Comment déposer un dossier de demande ? Où se renseigner ?

Pour déposer un dossier de demande : **à compter du 15 mai**, accès direct à la plateforme digitale : [www.clickandsupport.laval.fr](http://www.clickandsupport.laval.fr)

Prévoir le dépôt des pièces suivantes : un extrait Kbis de moins d'un an, le RIB de l'entreprise et une attestation signée de l'expert-comptable de l'entreprise (modèle d'attestation téléchargeable sur la plateforme Laval Click & Support).

Pour tout renseignement, contactez **Laval Économie** au 02 43 49 86 00.

## Quand et comment l'aide sera-t-elle versée ?

Versement en totalité **sous 15 jours après dépôt du dossier complet sur la plateforme Laval Click & Support.**